

Conditions d'utilisation (« Conditions » ou « Entente ») et avis de collecte de renseignements du Conseil des arts de l'Ontario (CAO)

DERNIÈRE RÉVISION : le 1^{er} février 2017

Afin d'accéder au système NOVA du CAO (le « **Système de demandes du CAO** ») vous acceptez de vous conformer aux Conditions suivantes :

La présente constitue une entente juridique avec tout utilisateur (« **vous** » ou « **Utilisateur** ») du Système de demandes du CAO. En accédant, en navigant et en utilisant le Système de demandes du CAO, vous reconnaissez avoir pris connaissance, compris et accepté par la présente de respecter ces Conditions, telles que modifiées ou amendées de temps à autre et chaque fois que vous accédez au **Système de demandes du CAO**, vous reconfirmez cette entente. Si vous n'acceptez pas ces Conditions, vous pouvez choisir de ne pas accéder au Système de demandes du CAO. Cette entente s'applique à compter de la première journée à laquelle vous accédez au Système de demandes du CAO jusqu'au moment où vous cessez d'être un utilisateur, un fournisseur ou un client autorisé du CAO.

1. TERMES :

- 1.1 **Sécurité** : Le CAO a pris des mesures de précaution raisonnables lors de la création de ce Système de demandes du CAO afin de prévenir tout accès, toute utilisation ou toute altération non autorisée des applications ou autres informations. Pour accéder au Système de demandes du CAO, vous devez fournir et soumettre certaines informations de base pour l'inscription. Lorsque l'information sur l'inscription aura été soumise, vous recevrez un nom d'utilisateur (User ID) ainsi qu'un mot de passe temporaire. Vous devez posséder un nom d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe valides pour pouvoir accéder au Système de demandes du CAO. À des fins de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir modifier votre mot de passe lorsque vous accéderez au système pour la première fois. Vous déciderez quel mot de passe utiliser, et celui-ci ne nous sera pas transmis. S'il devait survenir plusieurs tentatives consécutives et infructueuses d'utiliser votre mot de passe, votre accès au système sera révoqué. Pour obtenir l'autorisation d'utiliser le système à nouveau, vous devez contacter le service de soutien technique du CAO afin de réinitialiser votre mot de passe, ou obtenir un nouveau mot de passe temporaire. Votre nom d'utilisateur ainsi que votre mot de passe constituent vos « **codes d'accès** ». Vous acceptez toute responsabilité quant à la sécurité de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe, ainsi que pour l'utilisation du Système de demandes du CAO via vos codes d'accès. Ceci inclut tout accès non autorisé de votre part, ou par une tierce partie, à l'exception d'un accès par une tierce partie résultant seulement de la négligence du CAO. Si vous désirez résilier votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, ou pour faire réémettre ces codes d'accès, vous devez en informer immédiatement le CAO. Vous ne devez pas dévoiler vos codes d'accès à quiconque - ils sont réservés à votre utilisation du Système de demandes du CAO. Dans l'éventualité où votre mot de passe ou votre nom d'utilisateur serait perdu ou volé, vous devez en informer immédiatement le CAO. Cette notification doit être faite au service de soutien technique du CAO à : techsupport@arts.on.ca, ou 1-800-387-0058, option 3.

CONDITIONS D'UTILISATION DU SYSTÈME NOVA

Vous acceptez de prendre toutes les mesures raisonnables afin de :

- (a) Protéger la sécurité de NOVA, y compris, sans restriction, éviter de partager votre mot de passe ou votre nom d'utilisateur NOVA;
- (b) Prévenir la perte, la divulgation, la modification et/ou l'utilisation non autorisée de votre mot de passe et de votre nom d'utilisateur NOVA; et
- (c) Contrôler l'accès aux ordinateurs ou aux appareils contenant votre mot de passe et votre nom d'utilisateur NOVA.

- 1.2 **Utilisations interdites :** Vous consentez à ne pas utiliser le Système de demandes du CAO à l'une ou l'autre des fins suivantes : (i) restreindre ou empêcher tout autre usager d'utiliser et d'apprécier le Système de demandes du CAO; (ii) afficher ou transmettre toute information illicite, illégale, obscène ou pornographique sous toutes ses formes y compris, sans restriction, toute transmission constituant ou incitant à une conduite pouvant constituer une offense criminelle, entraîner une responsabilité civile ou contrevenir à toute loi locale, provinciale, nationale ou internationale; (iii) afficher ou transmettre, en toute connaissance de cause, toute information, logiciel, ou logiciel malveillant contenant un virus, un ver informatique, un cheval de Troie ou tout autre composant malicieux; (iv) télécharger, afficher, publier, transmettre, reproduire, distribuer ou participer au transfert ou à la vente, de toute manière qui exploite toute information, logiciel ou autre matériel obtenu par le Système de demandes du CAO et protégé par des droits d'auteur ou autres droits exclusifs, ou de travaux dérivés à ce sujet, sans obtenir l'autorisation des détenteurs du droit d'auteur ou des ayants droit.

En plus de ce qui précède, vous prendrez toutes les mesures raisonnables afin de vous assurer de fournir des informations exactes au Système de demandes du CAO, en évitant ce qui suit :

- (a) Interférer avec le Système de demandes du CAO ou le perturber;
- (b) Tenter d'obtenir un accès non autorisé au Système de demandes du CAO, aux mots de passe des autres; ou
- (c) Utiliser le Système de demandes du CAO de quelque manière que ce soit qui pourrait perturber les activités normales du CAO.

Vous utilisez le Système de demandes du CAO aux seules fins de soumettre des demandes de subventions au CAO, tel qu'autorisé par le(s) candidat(s) individuel(s) et organisationnel(s) ou d'évaluer des demandes des subventions au CAO, selon le cas.

Vous cesserez immédiatement d'accéder au Système de demandes du CAO si vous n'êtes plus autorisé à le faire par le(s) candidat(s) individuel(s) et organisationnel(s), ou si vous n'êtes plus un évaluateur du CAO.

Vous informerez immédiatement le service à la clientèle du Système de demandes du CAO lorsque :

- (a) Vous avez des raisons de croire qu'il est survenu une collecte, une utilisation, une divulgation ou une destruction non autorisée de renseignements personnels contenus dans le Système de demandes du CAO;

CONDITIONS D'UTILISATION DU SYSTÈME NOVA

- (b) Vos informations relatives à l'identification et à l'authentification, ou vos coordonnées fournies sur le formulaire d'inscription ont été modifiées ou sont devenues incomplètes ou inexactes; ou
 - (c) Votre poste avec le candidat individuel/ organisationnel change, de sorte que votre accès au Système de demandes du CAO n'est plus nécessaire ni approprié.
- 1.3 **Indemnités** : Vous acceptez de défendre, d'indemniser et d'exonérer le CAO et ses affiliés, de même que ses directeurs, employés et agents, de toutes responsabilités, coûts et dépenses, y compris des honoraires juridiques raisonnables portant sur ou découlant de : (a) l'utilisation de votre part du Système de demandes du CAO ou le placement ou la transmission de tout message, information, logiciel ou autre matériel par l'intermédiaire du Système de demandes du CAO; (b) des actes de négligence ou des omissions de votre part concernant les installations, l'utilisation ou l'entretien du Système de demandes du CAO; (c) des réclamations de votre part pour violation de brevets survenant à la suite de l'utilisation de votre part du Système de demandes du CAO; (d) une mauvaise utilisation des marques de commerce; et (e) des réclamations pour violation de votre part de droits d'auteur survenant à la suite de l'utilisation de votre part du Système de demandes du CAO;
- 1.4 **Surveillance** : Le CAO peut choisir de surveiller électroniquement votre utilisation et votre accès au Système de demandes du CAO, et divulguer ses résultats ou ses enregistrements à la suite d'une telle surveillance : (i) afin de respecter toute loi, réglementation ou demande gouvernementale ; ou (ii) afin de protéger les droits ou la propriété du CAO.
- 1.5 **Révocation et modification** : Le CAO peut révoquer l'accès de l'utilisateur, ou suspendre l'accès dudit utilisateur à l'ensemble ou à une partie du Système de demandes du CAO, sans préavis, pour toute conduite qui, de l'avis du CAO et à son entière discrétion, semble contrevenir aux termes des Conditions générales ou s'avère nuisible aux intérêts d'une autre personne. En cas de résiliation peu importe la raison, votre droit d'utiliser ou de posséder toute information obtenue du Système de demandes du CAO prendra fin immédiatement, et vous devrez sans délai détruire toutes les copies, électroniques ou autres, en votre possession, par application des présentes Conditions. Le CAO peut choisir de mettre à jour, de modifier, de changer ou de mettre fin - en tout ou en partie - au Système de demandes du CAO. De plus, le CAO peut modifier cette entente à l'occasion et mettre à jour la « Dernière date de révision » de ces Conditions. Vous acceptez que votre accès au Système de demandes du CAO, ou son utilisation régulière, à la suite de telles modifications ou de tels amendements constituent l'acceptation desdites modifications ou desdits amendements.
- 1.6 **Violation des conditions** : Vous allez collaborer avec le CAO et ses parties contractantes ou ses vérificateurs dans toute enquête portant sur la violation de ces Conditions.

2. CONDITIONS ADDITIONNELLES

- 2.1 **Licence** : L'accès au Système de demandes de CAO n'est pas vendu, mais vous est accordé sous forme de licence pour votre utilisation autorisée à soumettre une demande au CAO ou pour évaluer les demandes de subventions faites au CAO dans le cadre de vos fonctions d'évaluateur. Cette licence vous est accordée pour la période

commençant avec votre acceptation de ces Conditions, jusqu'à résiliation pour défaut de conserver un statut d'utilisateur autorisé; elle n'est pas transférable et non exclusive; de plus, elle est réservée à votre utilisation personnelle et seulement en accord avec ces Conditions, et toute documentation qui vous est fournie ou qui est disponible en ligne de temps à autre. Vous ne pouvez PAS, à moins d'indication contraire dans la documentation ou en ligne : (a) copier, en tout ou en partie, le Système de demandes du CAO; (b) distribuer, louer, accorder en vertu d'une sous-licence ou transférer ou divulguer, ou transmettre le Système de demandes de CAO par voie électronique à toute personne ou entité; (c) modifier, traduire, fusionner, ou préparer des travaux dérivés du Système de demandes du CAO; ou (d) utiliser toute partie du Système de demandes du CAO à d'autres fins non spécifiées dans ces Conditions ou dans la documentation. Vous ne pouvez pas décompiler, désassembler, examiner, ni effectuer quelque procédé d'ingénierie inverse que ce soit sur le Système de demandes du CAO.

- 2.2 **Marques de commerce** : Les marques de commerce, marques de service et logos (les « **marques de commerce** ») utilisées et présentées sur le Système de demandes du CAO sont des marques de commerce enregistrées et non enregistrées du CAO et autres. Rien dans le Système de demandes du CAO ne devrait être réputé conférer implicitement, par renonciation ou autrement, toute licence ou tout droit d'utilisation de toute marque de commerce affichée sur le Système de demandes du CAO, sans l'autorisation écrite du propriétaire de la marque de commerce. Les marques de commerce du CAO ne peuvent être utilisées d'aucune façon sans l'autorisation écrite préalable du CAO. Le CAO interdit l'utilisation de toute marque de commerce du CAO sous forme d'hyperlien avec ce Système de demandes du CAO, sans l'autorisation écrite préalable du CAO.
- 2.3 **Droits d'auteur** : Le droit d'auteur de tout le matériel fourni sur le Système de demandes du CAO appartient au CAO ou au créateur original du matériel. Sauf tel qu'énoncé ici, aucune partie du matériel ne peut être copiée, reproduite, distribuée, republiée, téléchargée, affichée, postée ou transmise sous quelque forme ou moyen que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, sous forme électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable du CAO ou du détenteur du droit d'auteur. Vous ne pouvez également pas, sans l'autorisation écrite préalable du CAO, créer une « image » de tout matériel contenu dans le Système de demandes de CAO ou de tout autre site.
- 2.4 **Équipement** : Vous devrez obtenir, entretenir, et faire fonctionner à vos frais l'équipement et les dispositifs de communications appropriés, ainsi que les services requis pour accéder au Système de demandes du CAO. Vous devez au moins avoir accès aux services Internet et à une adresse de courriel. Vous pouvez accéder au système 24 heures par jour, sept jours par semaine. Il est toutefois possible que certains services ne soient pas disponibles à l'occasion, en tout ou en partie, en raison d'une réparation urgente ou d'un entretien régulier du système. Nous déploierons tous les efforts raisonnables en vue d'indiquer à l'avance les périodes prolongées de non disponibilité du Système de demandes du CAO.
- 2.5 **Exonération de garantie : Limitation des recours** : Le CAO licence le Système de demandes du CAO « TEL QUEL » et « TEL QUE DISPONIBLE ». Vous assumez l'entière responsabilité et les risques pour votre utilisation du Système de demandes du CAO et votre utilisation de l'Internet. **LE CAO RENONCE PAR LA PRÉSENTE À TOUTES LES GARANTIES, ASSERTIONS ET CONDITIONS, EN VERTU DE LA**

LÉGISLATION OU AUTREMENT, EXPLICITES OU IMPLICITES, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE QUE VOUS OBTIENDREZ DES RÉSULTATS DÉTERMINÉS AUX FINS D'UN USAGE PARTICULIER EN MATIÈRE D'INFORMATION OU DE SERVICES FOURNIS PAR LE LOGICIEL, LE SITE WEB OU LES BASES DE DONNÉES INFORMATIVES. LE CAO NE POURRA EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS, ACCESSOIRES, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS QUELS QU'ILS SOIENT, OU DE TOUT DOMMAGE QUEL QU'IL SOIT, RÉSULTANT DE LA PERTE D'UTILISATION, DE DONNÉES OU DE PROFITS, QU'IL AIT OU NON ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET EN VERTU DE TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DU RENDEMENT DE CETTE INFORMATION.

- 2.6 **Législation en vigueur :** Ces Conditions d'accès et votre utilisation du Système de demandes du CAO sont régies par les lois de la province de l'Ontario et, le cas échéant, les lois du Canada applicables à cet égard. En cas de différend découlant de l'application de cette entente, le CAO aura le droit exclusif de recourir aux tribunaux de Toronto, en Ontario.
- 2.7 **Liens vers des sites de tierces parties :** Le Système de demandes du CAO peut comporter des liens vers des sites de tierces parties. Ces liens ne sont pas sous le contrôle du CAO qui ne peut être tenu responsable du contenu de ces liens, de tout sous-lien d'un lien, de tout changement ou téléchargement de tels liens, ou de toute transmission à partir d'un lien. Le CAO fournit ces liens vers des sites de tierces parties au bénéfice des utilisateurs seulement, et l'inclusion de tels liens ne sous-entend pas que le CAO approuve le site.
- 2.8 **Avis :** Tout consentement, tout avis ou tout rapport exigé pouvant être produit ou donné en vertu de ces Conditions par une partie à l'autre partie sera fait par écrit et livré à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessous, ou à toute autre adresse que le destinataire aura fournie par écrit à l'expéditeur. Ledit consentement, avis ou rapport sera réputé en vigueur sur réception par le destinataire.
- 2.9 **Maintien des obligations :** Les obligations relatives à la protection des informations confidentielles et à l'utilisation de l'information continueront de s'appliquer après la résiliation de la présente entente.
- 2.10 **Dérogation et Dissociabilité :** La non application des dispositions de ces Conditions d'accès ne sera pas réputée constituer une renonciation auxdites dispositions. Si l'une ou l'autre des dispositions de ces Conditions est jugée contraire à la loi ou inapplicable par un tribunal compétent, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur.
- 2.11 **Recours :** Dans l'éventualité d'une violation de ces Conditions de votre part, le CAO aura le droit, en plus de tous les autres droits ou recours prévus par la loi ou en équité, de rechercher une exécution intégrale ou une injonction.

AVIS CONCERNANT LA COLLECTE, L'UTILISATION ET LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au paragraphe 39(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (« LAIPVP »), le Conseil des arts de l'Ontario (« CAO ») recueille des renseignements personnels sur les demandeurs de subventions et sur les personnes qui servent d'évaluateurs pour pouvoir réaliser son mandat et gérer ses activités en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts*, L.R.O. 1990, chap. A.30.

Les renseignements personnels que vous soumettez par l'intermédiaire de Nova seront utilisés aux fins suivantes :

Gérer votre demande de subvention au CAO ou votre rôle en tant qu'évaluateur du CAO :

- Créer votre profil et vous donner accès à ce profil et au contenu protégé.
- Créer un numéro d'identification personnel unique relatif à votre historique de demande, à votre rôle au sein du CAO et à vos coordonnées.
- Communiquer avec vous concernant votre demande de subvention ou une demande de renseignements.
- Déterminer votre admissibilité et tenir compte de vos renseignements personnels pendant le processus d'évaluation par les pairs des demandes présentées au programme.
- Élargir éventuellement le bassin de pairs évaluateurs.
- Consulter d'autres organismes canadiens de soutien aux arts, notamment des institutions fédérales, des gouvernements provinciaux ou des autorités municipales, afin de confirmer des sources de financement, ou communiquer avec eux lorsque le CAO a établi un programme de partenariat et que la divulgation de renseignements est conforme aux lignes directrices de ce programme.
- Permettre aux employés et aux directeurs autorisés d'aider le CAO à s'acquitter de ses activités fonctionnelles, techniques ou professionnelles conformément à son mandat.
- Produire des listes d'envoi pour la diffusion dans le milieu artistique de publications, sondages et autres types de renseignements du CAO.

Remplir les obligations du CAO, à savoir :

- Améliorer la transparence, la surveillance et la responsabilité concernant les ressources publiques en publiant régulièrement des données visant à renseigner le grand public sur les anciens bénéficiaires et évaluateurs ou en les diffusant dans un contexte de données ouvertes. À titre d'exemple, les résultats des concours seront affichés sur le site web du CAO par programme et date limite, et comprendront aussi le nom et le lieu de résidence (ville, municipalité ou Première Nation) des évaluateurs, le nom et le lieu de résidence (ville, municipalité ou Première Nation) des bénéficiaires, et le montant des subventions. Ils pourront aussi être publiés dans la liste des subventions du rapport annuel du Conseil des arts de l'Ontario, dans d'autres communications du Conseil des arts de l'Ontario et dans le cadre de l'initiative sur les données ouvertes du gouvernement de l'Ontario.
- Planifier, évaluer et réviser les programmes, effectuer des audits et produire des statistiques sur ces activités (rapports statistiques, études, analyse des enjeux et des tendances).

CONDITIONS D'UTILISATION DU SYSTÈME NOVA

- Produire des rapports au titre de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli aux fins de la production de la déclaration de revenus sur des formulaires T4. Dans certains cas, le NAS et d'autres renseignements sont communiqués à l'Agence du revenu du Canada.
- Se conformer aux lois ou aux exigences réglementaires applicables, à un mandat de perquisition, à une assignation ou à une ordonnance d'un tribunal; faire des recherches sur des tentatives non autorisées d'accéder, de modifier ou de supprimer des données, de propager des virus et sur toute autre intrusion illicite.

Pour toute question sur la collecte de vos renseignements personnels, communiquez avec le

Coordonnateur de l'accès à l'information

121, rue Bloor Est, 7^e étage

Toronto ON M4W 3M5

FOI_AI@arts.on.ca

1-800-387-0058, poste 5111